

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	16+2
Nombre de procurations	2
Date de la convocation :	02.12.2024
Date d'affichage :	03.12.2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de Décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

16 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ – P. CAREY - S. VAN EECKE – D. DUMONT - C LEFEBVRE – F. BOULANGER – S. MOUVEAUX - C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - J. TYBOU

2 Absents ayant donné pouvoir : X. DUBOIS à P. ALLIOT – G. DUBOIS à P. VANDEN DORPE

0 Excusés :

Madame Pascale ALLIOT a été désignée comme secrétaire de séance.

2024-42 : Communication au conseil municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

- Signature de la convention avec le Département du Nord relative à la subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs d'un montant de 18914 € pour le projet de rénovation de l'éclairage du stade Henri TURPIN
- Signature de la convention avec le Département du Nord relative à la subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs d'un montant de 22 876 € pour le projet de rénovation énergétique de l'éclairage des bâtiments municipaux.
- ARRETE N°2024/070 : arrêté interruptif de travaux du Permis d'Aménager n° PA 059470 19 S00001 (Allée de Sénarmont).

Communication est faite au Conseil Municipal.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord.

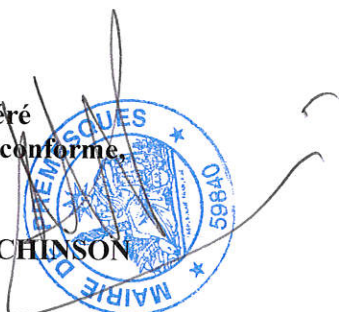
A Prêmesques, le 10/12/2024

Affiché le 13/12/2024

Transmis au contrôle de légalité le 13/12/2024

Ainsi délibéré
Pour copie conforme,

Le Maire,
Yvan HUTCHINSON



La Secrétaire de Séance
Pascale ALLIOT